

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 JANVIER 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL007

Date de convocation : 10 janvier 2019

Affichage du compte-rendu : 24 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - Création emploi accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille dix neuf, le dix sept janvier à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Martine BONNAUD (donne pouvoir à Thierry HAON), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Eliane LEON), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Réjane CLOUPET)

Excusés / absents : Céline BARIOZ, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Eliane LEON

Rapporteur : Véronique GIROMAGNY

Dans le cadre de sa politique à destination des jeunes, la ville de Corbas souhaite renouveler les chantiers jeunes « première expérience » sur le territoire communal en 2019. Ce type de chantier représente un outil pertinent et efficace, en faveur de l'action éducative des jeunes Corbasiens.

En effet, ce dispositif propose aux jeunes de la commune d'accéder à une première expérience professionnelle et de s'inscrire dans une dynamique d'autonomie. Il permet également une certaine éducation à la citoyenneté, à la découverte et à l'appropriation de leur commune et à la mise en valeur du patrimoine collectif.

Ces chantiers s'effectuent en collaboration et sous le contrôle des services municipaux, et consistent à la réalisation des petits travaux dans la commune.

Ainsi, en concertation avec la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et le centre technique Henri Arnaud, trois semaines de chantiers jeunes pourront être

organisées, entre le 1er avril et le 31 décembre 2019, afin de réaliser des travaux de peinture et de petite maintenance des bâtiments.

En conséquence, en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la collectivité propose de créer des emplois d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet.

En conséquence, après avoir délibéré le conseil municipal :

- **CRÉE** à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2019, 8 emplois d'accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet, 20 heures hebdomadaires ;
- **DIT** que la rémunération horaire sera calculée en référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les contrats de travail à durée déterminée correspondants ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 422 compte 64131 du budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.